

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

**sur le postulat Stéphane Rezso –
Surélevons le bâti existant pour créer des places
(16_POS_214)**

Rappel du postulat

La demande en logement, en infrastructure et en lieu de vie croît dans le canton de Vaud, tandis que la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée par le peuple en 2013, va être mise en œuvre prochainement dans notre canton, impliquant des restrictions dans les constructions. Il nous faut trouver des solutions pragmatiques pour répondre, d'une part, à la demande des citoyens et, d'autre part, aux impératifs de la LAT. Puisque celle-ci nous demande de densifier les centres, une solution serait de « surélever » certains sites et bâtiments pour dégager des espaces de vie supplémentaires, des places de parc, des bureaux et des logements notamment. Cette solution a l'avantage de créer des structures potentiellement rapidement avec des coûts proportionnellement modestes, sans devoir créer des accès supplémentaires.

Un exemple – et certainement une priorité – serait de concrétiser l'idée de l'ex-municipal lausannois Olivier Français visant à surélever la place de la Riponne, à Lausanne, pour créer un étage supplémentaire au parking. Cela permettrait de mettre à niveau le bâtiment de Rumine avec la place de la Riponne et de créer de nouvelles places de parcs souterraines, alors que la Ville de Lausanne fait tout pour diminuer les places de parc en surface. A relever que le Conseil d'Etat par l'entremise du chef du Département des finances et des relations extérieures a indiqué qu'un projet de ce type permettrait de créer de nouvelles places qui libéreraient la place du Château.

Dernièrement, des interventions au Conseil Communal de Lausanne visent à enlever les voitures de la place du Château. On pourrait ainsi les déplacer dans un nouvel étage du parking de la Riponne. De même, pour les citoyens vaudois qui doivent visiter nos institutions, voire pour les députés qui ne peuvent rejoindre la capitale en transport public, des places supplémentaires à proximité du futur parlement seraient les bienvenues.

Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'élaborer une étude en collaboration avec la Ville de Lausanne renseignant sur la possibilité de surélever le parking de la Riponne en vue de créer de nouvelles places de parc souterraines. Cette étude devrait notamment :

- *Evaluer le potentiel en matière de création de places de parc sur le site de la Riponne.*

Le postulant remercie d'avance le Conseil d'Etat pour son rapport qu'il souhaite obtenir rapidement.

Rapport du Conseil d'Etat

La Ville de Lausanne est propriétaire de la place de la Riponne et le Conseil d'Etat n'entend pas s'immiscer dans un dossier qui relève de l'autonomie communale.

Plus grande surface ouverte au centre-ville de Lausanne, cet espace mérite une réflexion cohérente en matière d'aménagement, incluant la valeur patrimoniale des édifices qui la ceinturent (Palais de Rumine, Espace Arlaud, etc.) et les qualités historiques et urbaines qui l'entourent. La Ville de Lausanne a mené cette réflexion et a révélé le 30 novembre 2019, dans le cadre d'une délibération publique, le projet lauréat du concours pour le réaménagement de la Place de la Riponne. L'architecte cantonal a participé à l'événement en tant que membre du jury présidé par la Ville. Le projet lauréat n'a pas retenu l'idée évoquée il y a quelques années de surélévation du parking.

S'agissant de l'aménagement de la Place du Château, copropriété de la Ville et du Canton, le Conseil d'Etat est favorable à une réflexion commune s'inscrivant dans un contexte urbanistique global. Il l'a fait savoir à la Municipalité dans un courrier en février 2019, comme indiqué dans sa réponse à la détermination Etienne Räss.

Dans les projets urbanistiques où il est partie prenante, le Conseil d'Etat continuera à privilégier le partenariat avec les autorités communales.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 février 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean